

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-27

Séance du 10 novembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Élus	14
En exercice	14
Présents	13
Votants	14
Absent	1

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

04 novembre 2021

Date d'affichage

04 novembre 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusée : Madame Véronique ROQUES donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ

Secrétaire de séance : Madame Céline ESCUDIÉ

OBJET : Modification du règlement intérieur pour le marché de Noël

Vu la délibération d'instauration d'un nouveau tarif pour les droits de place du marché de Noël en date du 27 novembre 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur pour le marché de Noël ;

Monsieur le Maire propose de modifier les conditions comme suit :

- La table de 3 mètres à 5 € pour tous les commerçants.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE de :

- d'APPROUVER les modifications du règlement intérieur pour le marché de Noël.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

15/12/2021

Et la publication le

15/12/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO